



Département de Seine-et-Marne

**Canton de Nangis**  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2017/SEPT/120</b>	<b>OBJET :</b>  RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DELEGATAIRE 2016 (LOMBARD & GUERIN) DU MARCHÉ PUBLIC D'APPROVISIONNEMENT DE NANGIS
<b>Date du conseil municipal</b> 11/09/2017	
<b>Date de la convocation</b> 04/09/2017	
<b>Date de l'affichage</b> 04/09/2017	

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 4 septembre 2017.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- André PALANCADE représenté par Roger CIPRES
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Madame Samira BOUJIDI est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170912-2017-SEPT-120-  
DE  
Date de télétransmission : 19/09/2017  
Date de réception préfecture : 19/09/2017

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

VU la délibération n°2004/062 en date du 25 mai 2004 par laquelle le conseil municipal a choisi la société en participation LOMBARD & GUÉRIN GESTION comme délégataire du marché public d'approvisionnement de Nangis,

VU la délibération du conseil municipal n°2010/060 en date du 26 mai 2010 ayant eu pour objet la signature de l'avenant n°1 au traité d'affermage de Délégation de Service Public du marché forain d'approvisionnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/054 en date du 6 juin 2011 ayant pour objet le renouvellement de la Délégation de Service Public avec LOMBARD & GUÉRIN comme délégataire du marché public d'approvisionnement de Nangis pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 16 juin 2017,

VU le traité d'affermage conclu entre la commune de Nangis et la société en participation LOMBARD & GUÉRIN GESTION et notamment son article 31,

CONSIDÉRANT que le délégataire a l'obligation de transmettre à la commune de Nangis un rapport annuel d'activité du marché public d'approvisionnement,

CONSIDÉRANT que ce rapport précise les différents éléments techniques et financiers tels que définis par les articles 32 et 33 du traité d'affermage,

CONSIDÉRANT que la commune doit se prononcer sur ce rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

PREND acte du rapport d'activité 2016 du marché public d'approvisionnement de la commune de Nangis présenté par la société en participation jusqu'au 16 juin 2017, LOMBARD & GUÉRIN GESTION.

**ARTICLE 2 :**

DIT que ce dossier sera mis à la disposition du public en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 12 septembre 2017

Le Maire,

Michel BILLEUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170912-2017-SEPT-120-  
DE  
Date de télétransmission : 19/09/2017  
Date de réception préfecture : 19/09/2017